



## plus value residence principale

Par **leguilz**, le **21/01/2025** à **20:42**

Bonjour,

Propriétaire de ma résidence principale depuis 2007

Depuis, j'ai effectué moi meme des travaux d'extension et d'amélioration.

J'envisage de vendre, soit moins de 20 ans après l'achat.

Serais je taxé sur la plus value réalisée?

Merci

Par **john12**, le **21/01/2025** à **20:52**

Bonsoir,

Les plus-values réalisées lors de la cession de la résidence principale du cédant **au jour de la cession** sont exonérées ([code général des impôts \(CGI\), art. 150 U, II-1°](#)).

Vous ne serez donc pas taxé sur la plus-value, s'il s'agit de votre résidence principale, au jour de la cession, ou dans les délais normaux de vente (1 an en général).

Bonne fin de soirée